



**Confédération
des syndicats nationaux**

Commentaires de la
Confédération des syndicats nationaux
présentés dans le cadre des
consultations prébudgétaires
du ministre des Finances du Québec
Budget 2012-2013

Montréal, le 7 novembre 2011

Confédération des syndicats nationaux
1601, av. De Lorimier
Montréal (Qc) H2K 4M5
Téléphone : 514 598-2271
www.csn.qc.ca

Introduction

Nous voudrions d'abord vous remercier de cette occasion qui nous est donnée de participer à ces consultations prébudgétaires.

La Confédération des syndicats nationaux (CSN) est une organisation syndicale constituée d'environ 2000 syndicats regroupant plus de 300 000 membres principalement sur le territoire du Québec. Ces syndicats se retrouvent sur une base sectorielle, multisectorielle ou professionnelle dans huit fédérations et ils sont aussi répartis dans les régions au sein de treize conseils centraux. La CSN œuvre pour une société solidaire, démocratique, juste et équitable et, à ce titre, elle s'engage dans plusieurs débats qui animent la société québécoise.

Ainsi, vous comprendrez toute l'importance que nous accordons à la question des finances publiques qui est, sans contredit, l'outil le plus efficace dont dispose le gouvernement pour assurer une meilleure distribution de la richesse et rendre à la population des services de qualité. Le Québec a su, par le passé, se doter de programmes sociaux qui lui ont permis de faire face aux effets de la dernière crise financière, et de l'aveu de plusieurs, bien mieux que bon nombre de pays ou de régions du Canada. Pour la CSN, à l'heure où la situation économique est incertaine et que le terme « volatilité » semble être l'adjectif le plus adéquat, il est impératif que le gouvernement révisé son échéancier pour l'atteinte du déficit zéro.

Comme nous le verrons, l'incertitude économique, le vieillissement de la population, le sous-financement des programmes gouvernementaux des dernières années sont quelques éléments qui rendent impossible l'atteinte de cet objectif sans compromettre de façon importante la capacité de l'État d'assumer les responsabilités qui sont les siennes. L'éducation, la santé, les services sociaux, l'environnement, la culture, nos infrastructures, etc., ne peuvent plus attendre. Il faut, aujourd'hui, trouver comment répondre aux besoins de la population.

Après avoir fait le choix de diminuer les impôts des entreprises et ceux des particuliers dont les revenus sont les plus élevés, le gouvernement ne peut prétendre que la seule solution pour atteindre l'équilibre budgétaire est d'encore couper dans les services publics.

Pour la CSN, Miser sur nos forces, c'est d'abord être solidaire et exiger de tous une participation équitable au financement de l'État. C'est accepter de revoir la structure d'imposition pour une réelle progressivité de l'impôt. C'est recevoir des redevances justes en échange de l'exploitation de nos ressources naturelles. Miser sur nos forces, c'est avoir des services publics accessibles et de qualité.

Par ailleurs, nous déplorons le peu de temps qui nous a été laissé pour préparer cette consultation. L'élaboration du budget du Québec n'est pas un exercice comptable. Il doit refléter les valeurs du Québec et nous permettre de relever les défis d'aujourd'hui et de demain. C'est parce que nous accordons de l'importance à cet exercice que nous aurions souhaité avoir plus de temps.

Gestion des finances

Dans le document de consultations prébudgétaires, le gouvernement souligne que le Québec a été moins affecté que plusieurs autres provinces et États par la récente crise financière et la récession qui a suivi. De même, l'économie du Québec profiterait plus de la reprise que celles d'autres juridictions. Le gouvernement attribue une grande partie de la bonne performance relative de l'économie québécoise aux politiques qu'il a promues, notamment celles qui visent à soutenir l'emploi et l'investissement. Il y a évidemment une part de vérité dans les prétentions du gouvernement. Toutefois, la CSN croit que la principale explication de la résilience de l'économie du Québec réside dans le modèle québécois de social-démocratie. Les tenants du néolibéralisme reprochent régulièrement à l'État québécois d'être trop interventionniste sur le plan économique et d'offrir une gamme trop importante de services publics et de programmes sociaux. Mais les difficultés économiques des dernières années ont clairement montré que le marché, laissé à lui-même, est générateur d'instabilité et que l'action de l'État est nécessaire pour le civiliser afin que l'économie soit au service des besoins des citoyennes et des citoyens et non l'inverse. Il est indéniable que les services publics et le filet social plus développés du Québec l'ont aidé à traverser, mieux que d'autres, la crise financière de 2008 et la grande récession. Par ailleurs, en dehors de toutes considérations conjoncturelles, la CSN croit que le développement des services publics et des programmes sociaux est une condition nécessaire du progrès économique et social.

En conséquence, la CSN est en désaccord avec plusieurs aspects de la gestion des finances publiques québécoises. Tout d'abord, elle est toujours opposée à l'échéancier actuel de retour à l'équilibre budgétaire, qui prévoit l'atteinte du déficit zéro en 2013-2014. La récente mise à jour de la situation économique et financière du Québec confirme que la reprise économique sera encore plus lente que prévu. La croissance économique attendue pour 2011 et 2012, qui était déjà faible, est revue à la baisse et ne sera que de 1,6 % pour ces deux années. Les difficultés économiques des États-Unis et de l'Europe pèsent manifestement sur les perspectives de croissance du Québec. Dans un tel contexte, on s'attendrait de la part du gouvernement qu'il adapte son échéancier de retour à l'équilibre budgétaire à la conjoncture économique et qu'il programme une nouvelle vague de mesures anticycliques. L'application aveugle de mesures d'austérité prévues par le plan de retour à l'équilibre budgétaire compromet inutilement une relance économique fragile. Comme

tous les gouvernements qui doivent composer avec les séquelles de la crise financière et de la récession, le gouvernement du Québec doit procéder à un arbitrage entre deux objectifs conflictuels du point de vue des finances publiques, à savoir soutenir l'activité économique en période de conjoncture incertaine et retrouver l'équilibre budgétaire. Malgré la faiblesse de ses déficits budgétaires en proportion du PIB, le gouvernement du Québec continue de privilégier le deuxième objectif, comme en témoigne sa volonté de retrouver l'équilibre budgétaire avant l'Ontario et le Canada, ce que nous contestons

De plus, la CSN déplore que le gouvernement profite de l'impasse budgétaire provoquée par la récession pour contraindre de façon importante la croissance à long terme des dépenses de programmes. Manifestement, le gouvernement utilise la situation pour procéder à la réingénierie de l'État promise lors de son arrivée au pouvoir en 2003 et qu'il n'a pu mener à bien. Avant la récession, la croissance des dépenses de programmes était en moyenne de 4,6 %, une croissance relativement faible par rapport à celle observée dans les autres provinces. Le plan de retour à l'équilibre du gouvernement ramène la croissance des dépenses de programmes à 2,05 % en moyenne de 2010-2011 à 2013-2014. Le plan du gouvernement va même plus loin au chapitre des compressions de dépenses que ce que proposait le comité consultatif sur l'économie et les finances publiques nommé par le ministère des Finances. Ce comité recommandait de combler l'impasse budgétaire à l'horizon 2013-2014 en usant, en parts égales, de compressions et de nouveaux revenus budgétaires. Le gouvernement a plutôt proposé un plan de retour à l'équilibre budgétaire qui repose à 38 % sur de nouveaux revenus et à 62 % sur des compressions budgétaires et la lutte à l'évasion et l'évitement fiscaux¹. Le gouvernement fait dans le populisme lorsqu'il qualifie « d'effort du gouvernement » cette portion sur les compressions puisque, dans tous les cas, qu'il s'agisse d'augmentations de revenus budgétaires ou de compressions dans les services publics et les programmes sociaux, ce sont les citoyens et les contribuables qui font les frais de l'effort de résorption du déficit budgétaire. Il va de soi que la CSN juge le plan de retour à l'équilibre budgétaire du gouvernement encore plus inacceptable que ne l'était celui du comité consultatif dirigé par les économistes Montmarquette, Fortin, Gagné et Godbout.

La stratégie de retour à l'équilibre budgétaire du gouvernement met en péril la qualité, voire l'existence, de certains services publics et programmes sociaux. Pire encore, cette stratégie met en danger la social-démocratie québécoise et les valeurs qu'elle défend, notamment la justice sociale et l'égalité des chances. Lorsque le gouvernement affirme que les compressions sont de nature administrative et qu'elles ne toucheront pas les services directs à la

¹ Le 62 % d'effort budgétaire se répartit comme suit : 51,2 % sur le plan des compressions budgétaires et 10,7 % sur le plan de la lutte contre l'évasion fiscale et l'évitement fiscal.

population, il ne trompe personne. Même si nous ne sommes qu'au début du processus de contrôle des dépenses de programmes devant mener au déficit zéro en 2013-2014, l'ampleur des coupes budgétaires est telle que les problèmes s'accumulent d'ores et déjà.

Ainsi, la Protectrice du citoyen, dans un récent rapport, révélait que malgré les annonces gouvernementales d'investissements additionnels dans le domaine des soins à domicile destinés aux personnes âgées, des compressions importantes et de plus en plus fréquentes étaient en réalité pratiquées dans ce secteur, au détriment de la qualité des services et des droits des citoyennes et des citoyens. Les CSSS et les agences choisissent de réduire les services périphériques comme les soins à domicile lorsqu'il y a des dépassements budgétaires dans d'autres services de santé ou que le gouvernement exige des compressions budgétaires additionnelles, comme c'est le cas actuellement. À la mi-septembre, le Conseil du Trésor a effectivement exigé 800 millions de dollars en compressions supplémentaires (dont 200 millions en santé), afin que le gouvernement puisse respecter sa cible de déficit budgétaire pour l'année en cours.

La Protectrice du citoyen révélait par ailleurs qu'à l'heure de la lutte contre le déficit budgétaire, les ministères et les organismes font parfois preuve d'une rigidité administrative qui brime les droits des citoyens. Elle donnait, notamment, l'exemple du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale qui, lorsqu'il cherche à récupérer des prestations d'aide sociale versées en trop, formule parfois des exigences déraisonnables qui poussent certaines personnes vers l'extrême pauvreté.

Peu de domaines semblent à l'abri des compressions budgétaires décrétées par le gouvernement. Les cégeps sont frappés par la nouvelle vague de compressions, ce qui va inmanquablement compromettre des projets d'enseignement pour lesquels ils avaient pourtant reçu des fonds additionnels récemment. Le réseau collégial considère que l'absence d'un cadre financier stable et prévisible est une attaque directe à la qualité de l'enseignement et entrave le développement de l'offre de formation, ce qui ne peut avoir que des effets négatifs sur la main-d'œuvre.

Dans le domaine du logement social, où l'investissement est nettement insuffisant, les gouvernements ont abaissé de 3 000 à 2 000 le nombre de logements qui devaient être financés pour l'année en cours. Dans le domaine du transport public, le Conseil du Trésor a imposé un plafond de dépenses d'investissement de 3 milliards de dollars pour les cinq prochaines années (plan quinquennal d'immobilisations 2010–2015). Cette somme est passablement inférieure aux 4 milliards de dollars nécessaires pour l'ensemble des grands projets déjà annoncés depuis 2006 par le ministère des Transports, les municipalités et les sociétés de transport en commun du Québec. Par ailleurs,

des dizaines de projets de moindre envergure nécessitent aussi des fonds. Cela signifie forcément que la réalisation des projets sera retardée. Ces quelques exemples tirés de l'actualité montrent clairement que les compressions budgétaires, mises en œuvre par le gouvernement, ont des impacts très tangibles sur la population, contrairement à ce que laisse entendre le gouvernement.

Les compressions budgétaires sont d'autant plus inacceptables qu'elles se produisent au moment où la population québécoise découvre, à la suite des révélations du rapport Duchesneau, l'ampleur de la collusion et de la corruption qui sévissent dans l'industrie de la construction au Québec. Ce constat obligé expliquerait d'ailleurs une part non négligeable des dépassements de coûts dans les projets d'infrastructures publics. Le désengagement de l'État aura permis à certains entrepreneurs de profiter largement de l'absence de contrôle du gouvernement sur les projets. Pendant plus de deux ans, le premier ministre a refusé de tenir une commission d'enquête qui aurait pu faire la lumière sur ce scandale et ainsi permis d'importantes économies de fonds publics, alors que le gouvernement procédait aux investissements publics les plus importants depuis des décennies et qu'il avait besoin de toutes les marges de manœuvre disponibles pour faire face à la crise financière et à la récession. Au lieu de cela, le gouvernement s'emploie actuellement à réduire les budgets des missions centrales de l'État québécois.

Le gouvernement aurait pu poser plusieurs gestes pour minimiser les compressions nécessaires pour revenir à l'équilibre budgétaire. Comme nous l'avons déjà mentionné, il aurait pu programmer le retour au déficit zéro sur une plus longue période, comme c'est le cas en Ontario, qui ne prévoit équilibrer ses comptes qu'en 2017-2018. Le gouvernement aurait également pu moduler le niveau des investissements dans les infrastructures de manière à contenir la croissance de la dette brute pendant une période de retour à l'équilibre plus longue que celle prévue actuellement, c'est-à-dire pendant la période où les déficits budgétaires ajoutent à la dette publique du Québec. Le gouvernement aurait pu user d'un autre moyen, soit la suspension du versement au Fonds des générations (remboursement de la dette) tant que l'équilibre budgétaire n'aurait pas été rétabli. Actuellement, l'utilisation des revenus qui financent le Fonds des générations pour le financement de dépenses de programmes permettrait de réduire de près d'un milliard de dollars le déficit budgétaire, ce qui n'est pas négligeable. Rappelons que la CSN est toujours d'avis que la réduction du ratio dette publique/PIB passe principalement par la réalisation d'équilibres budgétaires conjugués à la croissance économique, lorsque la conjoncture le permet.

Finalement pour protéger les missions essentielles de l'État québécois, le gouvernement aurait pu relever suffisamment les revenus budgétaires en

s'appuyant sur des sources de revenus progressives, qui prennent en compte la capacité de payer des contribuables. En matière de nouveaux revenus, le gouvernement s'est contenté d'augmenter certaines taxes et d'introduire de nouveaux tarifs ou d'augmenter des tarifs existants. Au chapitre des taxes, le gouvernement a choisi de récupérer, avec quelques années de retard, les deux points de pourcentage de TPS auparavant perçus par le gouvernement fédéral et il planifie une augmentation de la taxe sur l'essence. En matière de tarifs, le gouvernement a introduit une contribution santé qui exige le même montant de tous les contribuables, indépendamment de leurs revenus, ce qui est évidemment régressif. Une augmentation importante des droits de scolarité universitaires est aussi annoncée, de même qu'une augmentation du tarif pour l'électricité patrimoniale, cette dernière devant survenir dès que le déficit zéro sera atteint. Puisque l'ensemble de ces nouveaux revenus est insuffisant pour combler l'impasse budgétaire, les compressions budgétaires ont donc une place prépondérante dans le plan de retour à l'équilibre. Le gouvernement a refusé de revoir à la hausse l'impôt sur le revenu des particuliers et l'impôt sur le revenu des sociétés, prétextant que ces sources de revenus sont plus nuisibles à la croissance économique que les taxes et les tarifs. Pour éliminer le déficit budgétaire et favoriser la croissance économique, le gouvernement préfère donc recourir à des sources de revenus régressives plutôt que de mobiliser des sources de revenus progressives. La CSN rejette cette vision des choses qui est tout à la fois inéquitable et antidémocratique. Il n'y a pas nécessairement un arbitrage à faire entre la réduction des inégalités et la croissance économique, comme veut nous le faire croire la droite néolibérale. Un fardeau fiscal élevé, finançant des services publics et des programmes sociaux répondant véritablement aux besoins de la population, n'est pas incompatible avec le développement économique durable.

À titre d'exemple, les pays sociaux-démocrates scandinaves à fiscalité élevée obtiennent de meilleurs résultats économiques et sociaux que les pays pratiquant des politiques néolibérales. Malgré un niveau de dépenses publiques plus élevé, essentiellement en raison des dépenses sociales, ces pays montrent les caractéristiques suivantes :

- un taux d'emploi plus élevé que les pays faisant confiance au libre marché (notamment en raison d'un taux d'activité plus élevé des femmes);
- un niveau de revenu par personne plus élevé en moyenne que les autres pays capitalistes;
- un taux de pauvreté plus faible, en raison d'une distribution du revenu et de la richesse moins inégalitaire que dans les pays mettant en œuvre des politiques néolibérales;
- un fort taux d'épargne national, en dépit d'un fardeau fiscal élevé.

Le Québec, qui à certains égards montre des ressemblances avec les pays scandinaves (taux d'activité plus élevé des femmes), aurait avantage à

s'inspirer davantage de leur modèle de développement que du modèle néolibéral qui carbure à l'exclusion et aux inégalités, et ce, même s'il ne contrôle pas tous les leviers économiques.

Éducation et formation

Le développement économique et social des sociétés modernes s'appuie, pour une bonne part, sur l'expansion des connaissances et sur l'introduction de nouvelles technologies qui permettent, entre autres choses, d'augmenter la productivité, et de là, le niveau de vie des citoyennes et des citoyens. Le système d'éducation et de formation a un rôle central à jouer dans ce processus puisque c'est lui qui doit permettre aux travailleuses et aux travailleurs d'être à même de tirer parti des nouvelles connaissances et des avancées technologiques.

L'éducation et la formation sont donc un enjeu déterminant pour l'avenir du Québec, et cela à plusieurs égards. D'abord, la qualité de l'éducation est certainement le gage d'une participation citoyenne active, de démocratie et de mobilité sociale. Ensuite, l'éducation et la formation sont les moyens les plus sûrs pour lutter contre les inégalités sociales, puisqu'ils favorisent l'intégration et le maintien en emploi des personnes. Finalement, comme nous l'avons souligné en introduction, l'éducation est d'autant plus importante que nous vivons à l'ère de l'économie du savoir.

Compte tenu de l'importance de l'éducation et de la formation pour l'avenir économique et social du Québec, la CSN a les commentaires suivants à formuler :

- Le gouvernement fait fausse route avec l'augmentation des droits de scolarité universitaires. Encore une fois, les changements proposés par le gouvernement vont dans le sens d'une harmonisation avec ce qui se fait dans les autres provinces canadiennes, sans autres considérations. Il est pourtant évident que la hausse des droits de scolarité réduira l'accessibilité aux études supérieures, notamment pour les étudiantes et les étudiants provenant des classes moins nanties financièrement et de la classe moyenne. Pour certains d'entre eux, l'augmentation des droits de scolarité signifiera l'abandon pur et simple de leurs projets d'études postsecondaires. Contrairement à ce que l'on veut faire croire, les étudiants ne sont pas des enfants gâtés : près de 40 % d'entre eux ne reçoivent pas d'aide financière et 80 % travaillent pour joindre les deux bouts. En voulant faire porter sur les épaules des étudiants le fardeau du sous-financement du secteur universitaire, de même que ses problèmes de gestion, le gouvernement tourne le dos à un facteur de croissance qui a bien servi le Québec lors des dernières décennies. L'accessibilité aux études postsecondaires permet notamment au Québec d'afficher un taux de fréquentation de 9 % supérieur à ce qu'on observe dans les autres

provinces canadiennes. Resserrer l'accès aux études postsecondaires est une erreur, puisque la grande majorité des emplois qui seront créés au cours des prochaines années exigeront une formation postsecondaire. Les associations patronales, qui appuient le gouvernement dans le dossier de la hausse des droits de scolarité, se tirent dans le pied puisque les besoins et les pénuries en main-d'œuvre qualifiée sont déjà manifestes.

- En amont du niveau d'études postsecondaires, le problème du décrochage scolaire continue de sévir. Le Québec, depuis trop longtemps, traîne comme un boulet le plus haut taux de décrochage au Canada. De multiples réformes et plans d'action ont été mis en œuvre, sans que cette réalité ne change fondamentalement. S'il veut atteindre la cible qu'il s'est fixée pour 2020, soit relever le taux de diplomation à 80 % pour les élèves de moins de 20 ans, le gouvernement devra faire de l'éducation publique une véritable priorité nationale, ce qui doit se traduire par l'ajout de ressources financières et humaines, et cela des CPE jusqu'à l'enseignement secondaire. Pour lutter efficacement contre le décrochage, le gouvernement doit également s'attarder aux déterminants socio-économiques tels que la pauvreté, la précarité de l'emploi, l'analphabétisme, etc. La première richesse naturelle du Québec n'est pas l'hydroélectricité, la forêt ou le secteur minier. C'est l'intelligence et le savoir-faire des Québécoises et des Québécois, que le système d'éducation et de formation doit permettre de développer pour qu'ils atteignent leur plein potentiel.

Santé

Le vieillissement de la population pose un défi important au système de santé public. L'on a trop souvent l'impression que le gouvernement ne cherche qu'à réduire l'impact de l'augmentation des coûts de santé sur les finances publiques plutôt que de s'assurer que l'offre de services est adéquate et permette aux personnes âgées de vivre dans la dignité. Depuis plusieurs années maintenant, le gouvernement a choisi la voie du désengagement et de la privatisation, ce qui contribue directement à la détérioration de la qualité de vie des aîné-es.

La CSN a toujours soutenu que les soins aux personnes doivent être assumés par le secteur public; c'est pourquoi elle est opposée au gel du nombre de places en hébergement public de longue durée imposé par le gouvernement. En fait, elle continue d'exiger l'ajout de lits de longue durée en hébergement public là où le nombre de personnes de 85 ans et plus le justifie. Depuis 2006, pour la seule région de Montréal, 1 700 lits ont été fermés en CHSLD et plus de 500 en soins de longue durée dans les hôpitaux, ce qui affecte grandement les

services à la population et alourdit du même coup le travail du personnel². La décision de geler les places dans le secteur public encourage le développement de l'hébergement dans le secteur privé. Les CSSS subventionnent effectivement de plus en plus de places dans le secteur privé, une conséquence directe du gel des places dans le secteur public.

La CSN revendique la fin du développement des places privées d'hébergement de longue durée, notamment celles qui sont développées en mode PPP, et ce, pour plusieurs raisons. Premièrement, parce que les résidences privées éprouvent régulièrement des problèmes de qualité et de certification³. Deuxièmement, parce que contrairement à certains a priori, les coûts y sont souvent plus élevés. Troisièmement, parce que l'objectif de profit va à l'encontre du développement d'un milieu de vie adéquat pour les personnes âgées. Finalement, les conditions salariales moindres dans les résidences d'hébergement privées ont un impact sur la qualité des services (roulement de personnel plus élevé, formation moindre des employé-es, etc.).

L'annonce récente d'une injection de 150 millions de dollars dans les services reste bien en deçà du financement nécessaire pour combler l'ensemble des besoins en matière d'hébergement et de maintien à domicile. Une étude du docteur Réjean Hébert, doyen de la Faculté de médecine de l'Université de Sherbrooke, démontre qu'il faudrait 500 millions de dollars de plus annuellement pour répondre aux besoins des aîné-es, et ce, uniquement pour le maintien à domicile. Nous sommes donc loin du compte.

La CSN croit qu'il est temps d'ouvrir un chantier de réflexion sur le continuum de services offerts aux personnes âgées en perte d'autonomie. Il faudrait accorder une attention particulière aux modèles alternatifs d'hébergement communautaire et public qui sont plus à même de répondre aux besoins des aîné-es.

Productivité

En ce qui a trait à l'économie du Québec, la croissance du PIB par personne dépendra de façon plus importante qu'auparavant de la croissance de la productivité, puisque des facteurs tels que la croissance de la population des 20-64 ans, la croissance de la population active et la croissance du taux d'emploi contribueront moins que par le passé à l'accroissement du niveau de vie des Québécoises et des Québécois. En même temps, il ne faut pas perdre de vue que la productivité de tous les pays industrialisés a beaucoup diminué

² La bataille du CSSS Jeanne-Mance de Montréal illustre bien la situation qui prévaut dans les établissements de longue durée confrontés à des coupes importantes, sans considération aucune pour les services de base aux patients.

³ Il y a encore des centaines d'établissements privés qui ne sont pas certifiés, laissant la porte grande ouverte à des abus de toutes sortes.

après 1973, malgré leurs efforts pour en revenir à une croissance rapide. Même les nouvelles technologies (TIC) n'ont pas permis de revenir au niveau d'antan. C'est donc dire que les cycles technologiques et les grandes tendances sociales et politiques semblent jouer un rôle prépondérant dans l'évolution de la productivité. Il ne s'agit pas d'une variable que le gouvernement peut contrôler aisément.

Cela ne doit évidemment pas dissuader le gouvernement du Québec de chercher à stimuler la productivité, mais pas n'importe laquelle. Pour la CSN, la réelle augmentation de productivité ne passe pas par une intensification du travail, mais par des investissements en machinerie et équipements, des investissements en infrastructures privées et publiques, des investissements dans le capital humain, des investissements dans l'innovation, la recherche et le développement. Ces moyens de susciter une croissance de la productivité valent tant au plan macroéconomique qu'au plan des organisations.

Puisque le gouvernement nous questionne plus spécifiquement sur les moyens qui devraient être utilisés pour augmenter la productivité des organisations, voici quelques suggestions :

- L'amélioration continue des compétences de la main-d'œuvre est un incontournable tant pour les entreprises que pour les travailleurs. Ces derniers doivent avoir accès à la formation continue dans leur entreprise, peu importe leur statut d'emploi, leur scolarité et leur âge. La CSN maintient que toutes les entreprises devraient avoir l'obligation d'investir dans la formation de la main-d'œuvre.
- Par rapport aux mutations structurelles qui frappent l'économie, les entreprises mettent régulièrement en œuvre des changements technologiques et organisationnels. Le plus souvent, ces changements sont adoptés dans un contexte de crise, d'urgence, sans véritable implication des travailleurs et des travailleuses et de leur syndicat. Ce faisant, les entreprises se privent des connaissances que les salarié-es ont développées. Pourtant, l'apport, l'adhésion et la responsabilisation de la main-d'œuvre constituent des éléments décisifs dans la réussite d'une réorganisation du travail, comme l'ont démontré, par exemple, les comités paritaires en santé et sécurité au travail, en développement durable ou encore sur les changements technologiques.

Au Québec, le modèle de gestion participative est encore très peu répandu dans les entreprises, même si les études réalisées à ce jour démontrent les avantages importants en matière de productivité et d'innovation qui découlent d'un partenariat entre la direction de l'entreprise et les salarié-es. De l'avis de plusieurs, l'accélération du développement du Québec nécessite que l'innovation sociale accompagne

désormais l'innovation technologique, ce qui a été l'exception jusqu'ici⁴. En entreprise, l'innovation sociale devrait prendre la forme de la gestion participative, qui est l'occasion d'une plus grande démocratie en milieu de travail. L'innovation sociale comprend aussi le développement d'activités, en mode coopératif, de l'économie sociale et de l'action communautaire. L'instauration d'une complémentarité entre innovation sociale et innovation technologique faciliterait l'atteinte d'un équilibre entre développement économique et développement social.

À l'occasion de son dernier congrès, la CSN a adopté des résolutions qui proposent des initiatives susceptibles d'accroître la productivité des organisations. Voici deux de ces résolutions :

- Faire en sorte que les démarches d'organisation du travail visent l'amélioration de la qualité de vie au travail, notamment en favorisant des mesures de conciliation famille-travail. Dans le cadre de ces démarches, l'on s'attaque aussi aux problèmes liés à l'intensification du travail, à la surcharge et à ses effets sur la santé physique et psychologique des travailleuses et des travailleurs, tout en combattant le décrochage professionnel. De telles mesures sont susceptibles d'augmenter la productivité des entreprises et des organisations.
- Les syndicats du secteur manufacturier ont résolu de s'impliquer dans la recherche de gains de productivité en mettant l'accent sur la formation continue, la recherche et le développement, la modernisation des équipements et l'organisation du travail dans l'objectif de consolider et de développer des emplois tout en tenant compte de la santé et de la sécurité au travail.

Incitation à rester sur le marché du travail pour les travailleuses et les travailleurs expérimentés

Depuis plusieurs années maintenant, les démographes projettent un plafonnement de l'effectif des personnes de 20-64 ans au Québec. Selon le scénario de référence de l'Institut de la statistique du Québec, les 20-64 ans devraient connaître une faible croissance d'ici 2026 suivie d'une légère baisse qui ramènerait, en 2056, leur nombre à son niveau de 2006, soit 4,8 millions de personnes. Dans le contexte du vieillissement de la population, cela a des conséquences importantes pour la société québécoise puisque l'essentiel des emplois et de l'activité économique du Québec est associé aux personnes de ce groupe d'âge (en 2006, 92,5 % de la population active provenait de ce groupe d'âge). Il est donc prévisible que l'État québécois cherche à prolonger

⁴ Pour une compétitivité accrue et un dialogue social renforcé — Partenaires pour la compétitivité et l'innovation sociale, Groupe de travail mis sur pied dans le cadre du Forum des générations, juin 2005.

le séjour des travailleurs âgés sur le marché du travail. Toutefois, cela ne doit pas se faire n'importe comment.

Lors du budget 2011-2012, le gouvernement a introduit, un nouvel incitatif fiscal ayant pour but de prolonger la vie active des travailleurs. Le nouveau crédit d'impôt non remboursable vise à compenser l'impôt du Québec à payer sur les 10 000 \$ de revenu de travail excédant les premiers 5 000 \$ pour les personnes âgées de 65 ans et plus. Le crédit d'impôt compensera l'impôt à payer au plus petit taux de la table d'imposition, soit 16 %. Ce crédit d'impôt sera toutefois introduit progressivement de 2012 à 2016. À terme, le crédit d'impôt occasionnera un gain de 1 504 \$ pour les travailleurs âgés ayant un revenu de travail de 15 000 \$ et plus. Le budget soulignait que le taux d'activité des Québécoises et des Québécois âgés de 65 ans et plus, qui est de 8,7 %, est passablement inférieur à celui des Canadiens (11,4 %) et des Américains (17,4 %). Il aurait été intéressant d'avoir l'occasion de débattre du bien-fondé de l'utilisation de la fiscalité pour la promotion d'un tel objectif. Si le gouvernement entend initier de nouvelles mesures de ce type, il devrait d'abord procéder à des consultations.

Le budget 2011-2012 annonce aussi des ajustements qui, non seulement rétabliront l'équilibre du Régime des rentes du Québec (RRQ) à long terme, mais renforceront l'attachement des travailleurs au marché du travail. Il y aura d'abord une hausse progressive du taux de cotisation, de janvier 2012 à janvier 2017, le faisant passer de 9,9 % à 10,8 %, à raison de 0,15 point de pourcentage par année. De plus, le gouvernement introduit une nouvelle modulation du montant des rentes visant à favoriser des retraites plus tardives. La majoration mensuelle de la rente du RRQ demandée après 65 ans passera de 0,5 % à 0,7 % à compter de janvier 2013. Par ailleurs, la réduction mensuelle de la rente demandée avant 65 ans sera haussée, proportionnellement au niveau de la rente du RRQ, pour passer progressivement de 0,5 % à 0,6 % en 2016, dans le cas d'une rente maximale.

La CSN appuie l'idée d'assurer la pérennité du Régime des rentes du Québec, mais elle est très critique quant aux moyens retenus pour renflouer la caisse. Que l'on revoie les pénalités actuarielles liées à la retraite avant 65 ans, pour éviter de faire reposer ces coûts sur l'ensemble des participants au régime, c'est une chose. Mais c'en est une autre que de ne rien prévoir pour celles et ceux qui occupent les emplois les plus pénibles au sein de notre société ou ceux qui doivent se retirer hâtivement aux prises avec des invalidités permanentes.

Cela dit, la CSN ne s'oppose pas à ce que des mesures incitatives soient mises en place pour que la société québécoise continue à profiter plus longtemps de l'expérience des travailleuses et des travailleurs âgés. Cependant, leur

participation au marché du travail doit être volontaire, autant que possible. Déjà, la dégradation continue de la situation au plan des régimes de retraite poussent plusieurs travailleuses et travailleurs à rester plus longtemps sur le marché du travail qu'ils ne l'avaient planifié. Il ne faudrait pas que le gouvernement, dans le but d'augmenter la participation des travailleurs âgés au marché du travail, fasse preuve de laxisme dans le dossier des régimes de retraite. Au contraire, la CSN et la FTQ en appellent au gouvernement pour qu'il mette sur pied un comité tripartite ayant pour objectif de trouver des solutions acceptables aux problèmes que rencontre actuellement le système de retraite québécois. Ce comité pourrait définir une réforme du système de retraite qui s'appuierait sur le principe d'une responsabilité partagée entre les gouvernements, les employeurs ainsi que les travailleuses et les travailleurs. Un tel comité pourrait aussi fixer des mesures favorisant le maintien des régimes de retraite à prestations déterminées. Finalement, ce comité pourrait suggérer au gouvernement des mesures législatives et réglementaires qui protégeraient les régimes de retraite lorsqu'il y a fermeture, réorganisation ou faillite d'une entreprise.

En dernier lieu, la CSN considère que les Régimes volontaires d'épargne-retraite (RVER) introduits par le dernier budget ne sont pas la solution au problème de l'accès trop faible des travailleurs à des régimes de retraite d'employeur. Dans le cadre de ce nouveau véhicule d'épargne-retraite, les employeurs auront bel et bien la responsabilité d'inscrire à un RVER tous leurs employé-es admissibles qui ne sont pas couverts par un régime de retraite; ils devront aussi effectuer les retenues à la source des sommes cotisées par leurs employé-es; toutefois, ils ne seront pas tenus de cotiser à un RVER, ce qui est inacceptable.

À la suite de la proposition du gouvernement de mettre en place des régimes volontaires d'épargne-retraite (RVER), la CSN ne peut que réitérer sa revendication à l'effet d'instaurer des régimes de retraite obligatoires avec contribution patronale qui couvriraient l'ensemble des travailleuses et des travailleurs, comme cela se fait notamment en Australie et aux Pays-Bas. Avec la mesure qu'il propose, le gouvernement manque d'audace, de vision et de sens de l'équité. Le gouvernement doit introduire une législation favorisant le droit pour toutes les travailleuses et tous les travailleurs d'être couverts par un régime de retraite auquel chacun des employeurs verse une cotisation.

Développement économique et environnement

Le réchauffement climatique est sans doute l'enjeu le plus important du 21^e siècle, ne serait-ce que parce qu'il a une incidence d'une manière ou d'une autre sur l'ensemble des activités humaines. Ce problème nous force, que nous le souhaitions ou non, à revoir le fonctionnement de la société et de

l'économie tel qu'il existe actuellement. En dépit de l'inaction du gouvernement fédéral dans le domaine de la lutte au changement climatique, le Québec s'est tout de même positionné comme un chef de file en Amérique du Nord avec son objectif de réduction des GES de 20 % en 2020 par rapport au niveau d'émission de 1990, soit le même objectif que l'Union européenne (rappelons toutefois que le GIEC estimait nécessaire une réduction de 25 % à 40 % des émissions de GES d'ici 2020).

Maintenant que le gouvernement s'est donné des objectifs intéressants, il faut agir. Or, il y a beaucoup de travail à faire. Le gouvernement devra donc accélérer la cadence, ce qu'il semble avoir l'intention de faire, comme l'indique la mise sur pied de la bourse du carbone québécoise⁵ dans le cadre de la *Western Climate Initiative (WCI)*. Par ailleurs, le plan d'action contre les changements climatiques 2012-2020 sera annoncé au début de la prochaine année.

La CSN accueille avec intérêt les initiatives du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, mais souhaite que celles-ci soient renforcées par des actions transversales des ministères responsables de la politique énergétique et du développement industriel.

Ainsi, le gouvernement du Québec doit se doter d'une véritable politique énergétique durable et responsable, qui viserait notamment à réduire notre dépendance au pétrole en proposant des technologies alternatives non dommageables pour l'environnement.

Par ailleurs, le gouvernement doit faire d'une pierre deux coups et profiter de l'urgence climatique pour promouvoir des initiatives de politiques industrielles qui permettent de développer de nouveaux créneaux économiques tout en favorisant la réduction des GES. C'est ce que le gouvernement tente de faire, avec trop peu de moyens sans doute, dans la filière des véhicules électriques. La production au Québec d'un autobus urbain électrique, en s'appuyant sur l'expertise d'Hydro-Québec et sur les nombreux joueurs de l'industrie des transports collectifs qui sont présents au Québec, est une excellente idée⁶.

La CSN croit toutefois qu'il existe un grand projet qui serait beaucoup plus structurant pour la société québécoise. Il s'agit du projet d'accélération et d'électrification des investissements en transport public dont l'Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC) fait la promotion. Les chercheurs de l'IRÉC ont estimé l'impact qu'aurait l'accélération de huit

⁵ L'appellation officielle de la bourse du carbone québécoise est la suivante : Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission (SPEDE).

⁶ Avec ce projet, le gouvernement vise à remplacer 25 % des ventes d'autobus traditionnels en 2020 par des autobus électriques fabriqués, en tout ou en partie, au Québec.

projets d'électrification existants et prévus⁷, s'ils étaient réalisés simultanément dans le cadre d'un vaste programme d'investissement. Globalement, cela donnerait lieu à un investissement d'un peu plus de 7 milliards de dollars, à la création de 50 000 emplois et à une valeur ajoutée totale de 4,2 milliards de dollars (dont 2,3 milliards seraient versés en salaire). Au-delà des chiffres, un tel programme d'investissement aurait un effet structurant sur l'industrie québécoise de la fabrication d'équipements de transport collectif (train, métro, autobus). Ainsi, ce virage accéléré vers les transports collectifs améliorerait la balance commerciale du Québec, du fait de la réduction des importations de pétroles (12 milliards de dollars en 2010). Il va sans dire que la productivité globale de l'économie serait améliorée à la suite de la diminution de la congestion dans les grands centres urbains. Les estimations précédentes ne prennent pas en compte la réalisation du projet de monorail proposé par l'IRÉC, qui permettrait de relier les principales villes québécoises et de développer une expertise exportable. Le gouvernement devrait d'ailleurs étudier sérieusement ce projet de monorail, qui présente des avantages importants sur le TGV dans le cas du Québec, y compris au nord du 49^e parallèle.

Les projets avancés par l'IRÉC sont on ne peut plus pertinents pour le Québec du point de vue environnemental; le secteur des transports est responsable de 25 % des émissions de GES dans le monde et il est responsable de 40,7 % des émissions au Québec, en raison de la part importante de l'hydroélectricité dans notre bilan énergétique.

Au total, la réalisation de ces projets permettrait d'atteindre plusieurs objectifs simultanément : lutte au changement climatique, développement industriel et redressement de la balance commerciale du Québec en raison d'une diminution des importations de pétrole. L'électrification des transports publics pourrait être un élément important d'une véritable politique de développement favorisant le renforcement et la modernisation du secteur manufacturier et industriel dans une perspective de développement durable.

Ressources naturelles

Le gouvernement du Québec est le fiduciaire des ressources naturelles qui appartiennent à toutes les Québécoises et tous les Québécois. Malheureusement, depuis plusieurs années, il ne s'est pas acquitté de cette responsabilité, aussi bien qu'on pouvait l'espérer.

⁷ Liste des huit projets d'électrification : trois lignes de tramway à Montréal (985 M\$), réseau de tramway à Québec (1,5 G\$), système léger sur rail sur le pont Champlain (870 M\$), prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal (1,3 G\$), navette ferroviaire entre l'Aéroport de Montréal et le centre-ville de Montréal (600 M\$), électrification du réseau d'autobus de Montréal (896 M\$), réseau de trolleybus de Laval (59 M\$), électrification des lignes de train de banlieue de la région métropolitaine (972 M\$).

Dans le domaine forestier, le gouvernement a laissé les compagnies forestières exploiter les forêts du Québec de manière non durable, mettant ainsi en péril l'accès à la ressource ligneuse, ce qui contribue à la crise structurelle que connaît le secteur forestier.

Le secteur éolien, dont le développement a malencontreusement été confié au secteur privé, se déploie, à proximité des zones habitées plutôt que là où l'on trouve à la fois une faible densité de population et des gisements de vent importants, comme dans le Grand Nord québécois.

Quant au secteur minier, le Vérificateur général du Québec nous a appris que non seulement les compagnies minières versent des redevances dérisoires à l'État québécois, mais qu'en plus elles ne versent pas l'intégralité des sommes nécessaires à la restauration des sites miniers, transférant ainsi des dépenses considérables au gouvernement.

En 2010, la population québécoise a appris que le gouvernement a cédé, pour une bouchée de pain, l'ensemble des droits d'exploration du gaz de schiste au Québec et qu'il avait déjà décidé que la production irait de l'avant. Depuis, à la suite d'une mobilisation citoyenne et des recommandations du BAPE, on observe un ralentissement des activités, mais les intentions du gouvernement et de l'industrie demeurent fondamentalement les mêmes.

Ces quelques cas, et il y en a d'autres, démontrent qu'il y a place à amélioration en ce qui concerne la gestion des ressources naturelles. Cette opinion est d'ailleurs largement répandue dans la population, comme en témoigne le débat public très actif sur tout ce qui touche de près ou de loin aux ressources naturelles. Les enjeux relatifs au gaz de schiste, au gisement pétrolier *Old Harry* dans le golfe du Saint-Laurent, aux projets miniers et hydroélectriques du Plan Nord et à la gestion de la forêt soulèvent plusieurs inquiétudes.

Le débat est particulièrement virulent ces jours-ci en ce qui concerne le secteur minier et le Plan Nord. Plusieurs groupes de la société civile remettent en cause la stratégie économique du gouvernement. Même si, à la suite des révélations du Vérificateur général du Québec, le gouvernement a décidé de faire passer les redevances minières sur les profits de 12 % à 16 % et de percevoir ces redevances auprès de chaque mine plutôt qu'auprès des entreprises, plusieurs observateurs considèrent que l'économie du Québec et l'État québécois tirent trop peu de bénéfices de l'exploitation des ressources minérales non renouvelables, surtout dans un contexte de prix des métaux élevé et de demande mondiale forte, notamment celle en provenance des pays émergents.

Parmi les revendications qui circulent actuellement et qui permettraient aux Québécoises et aux Québécois d'obtenir une juste part de la valeur de leurs ressources minières, en voici quelques-unes :

- Application des redevances minières sur la valeur de la production plutôt que sur les profits comme c'est le cas actuellement.
- Application d'un taux de redevance permettant de récupérer le surprofit des entreprises lorsque le prix de la ressource dépasse un certain seuil.
- La population québécoise pourrait participer directement à la création de richesse dans le secteur minier par le biais de la participation au capital-actions de l'État québécois dans certaines entreprises ou par la constitution de coentreprise. Ainsi, les Québécoises et les Québécois n'auraient pas à se contenter que de redevances et des autres revenus fiscaux perçus auprès des minières.
- Finalement, le gouvernement devrait, en échange de l'accès aux ressources minérales du Québec, s'assurer qu'il y ait une transformation de la ressource sur le territoire québécois afin de valoriser davantage le minerai.

La CSN étant actuellement en réflexion sur l'ensemble des questions relatives au secteur minier et au Plan Nord, elle n'est pas en mesure, à ce moment-ci, de se prononcer sur les modalités précises que le gouvernement du Québec devrait mettre en œuvre pour récupérer la rente minière de la population québécoise. Voici néanmoins quelques balises, d'ici à ce que nous terminions nos travaux :

- Premièrement, il nous apparaît évident que les redevances perçues par l'État québécois sont faibles au regard de ce qui existe dans d'autres juridictions fiscales. Le fait que les redevances obtenues par le gouvernement en 2010-2011 aient atteint 304 millions de dollars, soit plus que lors de l'ensemble des dix années précédentes, témoigne non seulement du laxisme qui prévalait auparavant, mais que la donne a changé sur le marché mondial des ressources minières. Nous rappelons respectueusement au ministre des Finances qu'il jugeait totalement irrecevable la demande de la CSN et de l'Alliance sociale, l'an dernier, d'amener le niveau des redevances minières à 250 millions de dollars. Comme quoi il y avait de la marge et qu'il y en a sans doute encore. Le gouvernement doit augmenter les revenus qu'il tire des ressources minières. La CSN réclame du gouvernement du Québec qu'il établisse un régime de redevance juste et équitable, qui génère à la fois un revenu net pour l'État et un maximum de retombées économiques. Pour établir son système de redevances, le gouvernement doit s'inspirer des acquis d'autres pays, États et provinces, dans une perspective de développement durable et responsable.
- Deuxièmement, la CSN prend bonne note que le gouvernement lui demande son avis au sujet de l'opportunité pour l'État québécois de prendre des

participations financières dans des entreprises minières actives au Québec. Notons au passage que le gouvernement a déjà décidé de consacrer des fonds à de telles participations (le budget 2011-2012 consacre 500 millions de dollars à cet objectif). Nous comprenons donc que le gouvernement nous demande s'il peut aller plus loin dans cette voie. Sur le principe, la CSN ne peut qu'être d'accord puisqu'elle réclame depuis des années que le gouvernement du Québec assure le plein contrôle de l'exploitation de ses richesses naturelles, qu'elles soient renouvelables ou non.